L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 31, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

ANNONCES—Une piastre par carré d chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes au moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail: $50; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, $60; les encanteurs et courtiers de commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, les avis des départs de passagers, les avis aux créanciers, &c. &c. devront payer en sus des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne devront paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons et terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'y ait responsabilité.

LES THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, auront inséré chaque jour de nouvelles annonces, excepté la saison des plaisirs paieront $50.

LES ANNONCES de candidats à des emplois publics et des annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

LIGNE DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET NEW-YORK.

Navire FRANKFORT, capitaine J. G. Russell.
" ST. MARY, " R. W. Foster.
" AUBURN, " N. P. Durfey.
" TRENTON, " J. S. Bennett.
" FAIRFIELD, " J. L. Wilson.

Tous ces navires sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, tirant peu d'eau et ont été construits exprès pour le commerce. Leurs aménagemens ne peuvent être surpassés en confortable, ils sont commandés par des hommes d'expérience.

Ces navires seront toujours remorqués à la vapeur en montant et en descendant le fleuve.

Pour fret ou passage, s'adresser à
J. W. STANTON & Co, 38, Poydras.
20 nov

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA *NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.*
LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.
Pour partir de la Nouvelle-Orléans tous les dix jours.

Navire Kentucky 400 tonneaux, capitaine J. L. Rogers
" St-Louis, 460 " " Orice King.
" Tennessee, 460 " " G. D. Wise.
Barque Baskaw, 400 " " Frey Howes.
" Sultan, 350 " " F. A. Burwell
" Natchez, 300 " " J. B. Lindsay

Tous les navires ci-dessus sont de première classe et doublés en cuivre, ils ont été construits pour le commerce, ils tirent peu d'eau et ont de beaux aménagements pour passagers, leurs provisions sont excellentes. Les capitaines sont des hommes d'expérience, et sont très attentionnés pour leurs passagers. Ces navires montent et descendent toujours remorqués à la remorque.

Les consignés sollicitent respectueusement le patronage public.

Pour fret ou passage s'adresser à
HARROD & DARLING,
17 nov rue de la Commune.

AGENS POUR LES PASSAGERS qui désirent faire des traversées régulières soit à la Chambre soit à l'entrepont pour tous les ports de la Grande Bretagne, l'Irlande, les États-Unis et le Texas. Le soussigné ayant pris de grands arrangemens avec MM. G. Sharlock & Cie. de Liverpool connus sous des rapports très favorables comme agents des emigrants, peut aujourd'hui fournir tous les passagers qui désirent faire venir leurs amis quelque part de l'Europe jusqu'au port du Nord ou du Texas sur des bâtimens de première classe, bien connus et commandés par des hommes très experts. Le prix du transport par la vapeur pour les émigrants demeurant dans l'intérieur sera fourni par l'agence, et dans le cas où il aurait été payé par l'émigrant, remise lui en sera faite.

Les personnes qui désirent faire des retours à Liverpool et dans les villes anglaises trouveront des traites chez le soussigné à des prix raisonnables.

ALEXANDER GOW,
Agence de l'émigration européenne, 20, Bienville.
M G Sharlock est actuellement en ville, il sera heureux de recevoir les renseignements qu'on lui demandera.
23 nov

POUR NEW-YORK.
Le navire TRENTON, capitaine Bennet, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 200 balles coton ou passage ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord au poteau au-dessus du marché aux légumes, ou à
J. W. STANTON & Co 38, Poydras.

POUR NEW-YORK—Le brick ELIZA, capitaine Henry, ayant son chargement arrêté. Pour passage seulement, s'adresser à
L. H. GALE,
93, Commune.

POUR NEW-YORK.
La barque A No. 1, GALILEO, capitaine Fletcher, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY,
24 dec 73, rue du Camp.

POUR NEW YORK—Le brick NEW ORLEANS, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
FOSDICK & BRO, 66 Camp.
22 dec

POUR NEW-YORK—Le navire FRANKFORT, capitaine Russell, ayant été remorqué au poteau, partira positivement demain. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à J. W. STANTON & Co
38, Poydras.

POUR NEW-YORK.
Le paquebot fin voilier TRENTON, capitaine J S. Bennett, venant d'arriver, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, premier rang vis-à-vis le marché aux légumes ou à
J W STANTON & co,
38, Poydras.

POUR NEW-YORK.
Le brick fin voilier ZEALAND, capitaine Coombs, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
G. BEDFORD & BECK,
24, Douane.

POUR NEW-YORK.
Le navire fin voilier HUDSON, capitaine Page, ayant presque toute sa cargaison engagée. Pour fret de 300 balles ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY,
73, rue du Camp.

POUR NEW-YORK—Le navire St. MARY, capt. Foster, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant à bord, sera expédié sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis J. W. STANTON & Co.
18 dec 38, Poydras.

POUR NEW-YORK—Le navire fin voilier LEWIS CASS, cap. Hawley, est maintenant en chargement et sera expédié sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR NEW YORK—La barque de première classe OLANDO, capitaine Nichols, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.
1 dec

POUR BOSTON, Jeudi 6 du courant.
Le navire paquebot EBRO, capt E. Perry, ayant été retenu par le mauvais temps, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 150 balles ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Presse à coton d'Orléans, ou à
FOSDICK & BROTHER,
4 jan 66, rue du Camp.

POUR BOSTON—Le navire PHARSALIA, cap. Winsor, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la Presse d'Orléans ou à
4 jan JOHN A MERRITT, 63 rue du Camp.

POUR BOSTON.
La barque de première classe AMOS PATTEN, capitaine Thompson, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HARROD & DARLING, 49, Commune

POUR BOSTON.
La barque A No. 1, BROTHERS, capitaine Cumminge, partira sous peu, ayant la moitié de son chargement engagé. Pour fret et passage s'adresser à
HARROD & DARLING,
rue de la Commune, 49.

POUR BOSTON—Le navire A 1, SUFFOLK, capitaine Foster, partira bientôt pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis la presse à coton de la Nouvelle Orléans ou à
28 dec JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

POUR BOSTON—Le navire fin voilier EBRO, capt. Perry, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à FOSDICK & BROTHER,
24 dec 66, rue du Camp.

POUR BOSTON.
LE navire TENESSEE, capitaine Wise, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord vis-à-vis la presse à coton d'Orléans ou à
HARROD & DARLING, 49 Commune.

POUR BOSTON—Le navire JACOB PENNEL, capitaine Hasty, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
S & J P WHITNEY,
16 dec 73, Camp.

POUR BOSTON—Le navire LUCY, capitaine MURPHY, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus. Pour fret de 200 balles ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
14 dec S & J P WHITNEY, 73 Camp.

POUR BOSTON—Le navire PLATINA, capitaine Man-ch, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à
16 dec S & J P WHITNEY, 73, Camp.

POUR BOSTON—Le navire de 1re classe PALMYRA cap E. Sampson, sera expédié pour le port ci-dessus sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la presse à coton d'Orléans ou à
4 dec JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE—La barque JOSEPHINE, capitaine Johnson, sera expédiée sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord
J. D. DENEGRE,
16, Douane.

POUR PHILADELPHIE—Le brick fin voilier de première classe DANUBE, capitaine Lane, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BALTIMORE.
La barque SOLOMON SALTUS sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
1 jan G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR BALTIMORE, Jeudi 6 du courant.
La barque MARINE, capt. Vennard, ayant été retenue par le mauvais temps, partira comme il est dit ci-dessus, pour fret de 100 balles ou pour passage s'adresser à bord vis-à-vis les magasins triangulaires, ou à
FOSDICK & BROTHER,
66, rue du Camp.

POUR BALTIMORE—Le navire SEAMAN, successeur du Mary. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. D. DENEGRE,
16, Douane.

POUR BALTIMORE.
La barque MARY succèdera au Saltus et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
G BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR LA MOBILE PAR LE BASSIN.
Le schooner ELIZABETH, cap. Newton, partira sous peu. Pour fret s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.
28 dec

POUR LA MOBILE PAR LE BASSIN.
Le schooner COMMERCIAL, capitaine Peterson, ayant presque tout son chargement engagé partira sous peu. Pour fret s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR LA MOBILE, par le fleuve demain soir.
Le schooner SOUTHERNER, capt. Sisson, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 200 balles coton, s'adresser à bord vis-à-vis les magasins triangulaires ou à
FOSDICK & BROTHER,
3 jan 66, rue du Camp.

HABILLEMENS—15 caisses de différentes qualités, envoyable pour la saison, à vendre par
ISAAC BRIDGE & Co, 154, Magasine.
30 dec

PORT HUDSON ET BAYOU SARAH.
Steamer Paquebot LUDA, capitaine Thomas Clark.
Le nouveau et élégant steamer LUDA, capitaine Thomas Clark, fera les voyages comme paquebot régulier hebdomadaire entre la Nouvelle-Orléans et les ports ci-dessus; il partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches à six heures A. M. et au retour il partira du Bayou Sarah tous les mercredis à l'arrivée des chars de railroad. Il prendra aussi du fret pour Fontania, ayant été engagé à toucher régulièrement aux endroits.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
JENKINS & BONNER,
22 oct—6 mois 11 rue de Chartres.

Paquebot hebdomadaire entre la Nouvelle Orléans et Mobile.
Le steamer ECHO, capitaine H. Little, ayant été radoubé à neuf, reprendra ses voyages réguliers vers le 20 mai, partant de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à 6 heures P.M. pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City et Biloxi, et reviendra le dimanche, touchant aux ports ci-dessus et arrivera au Rail Road le lundi matin à 6 heures.
Il partira de la Nouvelle-Orléans pour la Mobile, tous les mardis à 6 heures P. M. touchera aux endroits ci-dessus désignés et arrivera à la Mobile les mercredis à 6 heures, P. M.
Il repartira de la Mobile pour la Nouvelle-Orléans, les vendredis à 6 heures, A. M. touchera aux endroits ci-dessus et arrivera à la Nouvelle-Orléans, le samedi à 6 heures du matin.
D'ici au 20 mai, l'Echo fera un voyage par semaine à la Mobile et partira d'ici le samedi soir 21 courant, à 6 heures, pour son premier voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
GINN & DUNN,
19 avril 54, Nlle. Levée.

PAQUEBOT REGULIER—Pour la baie St. Louis, Passe-Christiane, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula—Le bateau à vapeur SWAN, capitaine W. H. Limbert, partira tous les mardis et jeudis après l'arrivée des chars de onze heures du matin, et tous les samedis après l'arrivée des chars de 7 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
PRIESTLEY & BEIN,
9 juil 19, Nlle. Levée.

PORTS D'EUROPE.

POUR ST. THOMAS en touchant à St. Barthélemy et Ste. Catherine—Le brick fin voilier SUZANNE, sera expédié sous peu. Pour fret de la valeur de 500 barils, s'adresser à
22 dec J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire DUNBARTON, capt. Rudleton, est maintenant en déchargement pour le port ci-dessus. Pour fret de 900 balles coton ou passage, s'adresser à
S & J P WHITNEY,
4 jan 73, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.
LE navire de première classe SHARON, capt. Purington, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
25 dec 73, Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire fin voilier ADAMS, capitaine Moses Gray, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire de 1re classe POTOMAC, capt. Berry, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
22 dec LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.
Le navire TYRONE, capitaine Spear, est maintenant en chargement. Pour fret de 30 balles de coton, ou passage, s'adresser à
9 dec S & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR LIVERPOOL.
Le navire première classe OCTAVIUS, E. Colburn capitaine, partira sous peu pour le port ci-dessus.
Pour fret de 200 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
23 dec S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL.
LE navire MATTAKEESETT, capitaine Taylor ayant la plus grande partie de sa cargaison arrêtée partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à LEVI H. GALLE,
17 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le navire fin voilier CLAIBORNE, capitaine Borgess, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE,
17 dec 93, Commune

POUR LIVERPOOL.
Le navire HAMPDEN, capitaine Spooner, a besoin de 150 balles de coton. Pour fret desquelles, et passage s'adresser à bord ou à L. H. GALE,
17 dec 93, Commune

POUR LIVERPOOL.
Le navire BYRON, capt. Russell, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
16 d 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le navire de première classe CHATHAM, capt Jinnings, partira sous peu. Pour fret de 250 balles ou passage s'adresser à
7 dec LEVI H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire de 1re classe doublé et chevillé en cuivre, QUEEN, capitaine G. Hewes est maintenant prêt à recevoir du fret et sera expédié sous peu.
Pour fret s'adresser à G. HEWES & Co 30 n

POUR LIVERPOOL.
Le navire supérieur NORTH CAROLINE, capitaine Drummond, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
11 dec 73, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire de première classe HANOVER, capit. Drummond, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
11 dec 73, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire HOTTINGER, capitaine E. Crather, a besoin de 300 balles pour compléter son chargement. Pour fret desquelles ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
GARDNER, SAGER & co,
9 d ou à J H ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR LIVERPOOL.
La barque de première classe, MARY BALLARD, capitaine Parkinson, ayant la plus grande partie de son chargement allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du chemin à coulisses, ou à JOHN A. MERRITT, 53, Poydras. 8 d

POUR LIVERPOOL.
Le navire de 1re classe OREGON, capt. Gilden, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
8 dec 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le nouveau navire BORNHOLM, cap. Daniel Nason Jr. partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, s'adresser à
7 dec LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe RAPPAHANNOCK, capitaine N. Drummond est maintenant en chargement. Pour fret de 200 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis à vis la rue St. Joseph ou à
21 dec S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire PENSYLVANIA, capitaine Gross, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à
21 dec S & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier PIONEER, capitaine Graham, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
11 dec S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire GENERAL WASHINGTON, capitaine Smith, est maintenant en chargement vis-à-vis la presse de l'Union et sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage s'adresser à
21 d LEVI H. GALE, 93 Commune.

A VENDRE OU A FRETER

A VENDRE.
Si l'on s'adresse immédiatement, le schooner ELIZABETH, mouillé dans le bassin neuf, du port de 36 tonneaux, construit à Bon Secours, Baie de la Mobile. Pour les conditions s'adresser à bord ou à
23 dec J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

FRET sur le pont—Un bâtiment allant à la Havane pourrait affréter son pont en s'adressant à
PRATS & HERNANDEZ,
28 dec 27, Toulouse.

ON demande un navire de 1ère classe pour New York, s'adresser à
28 d FOSDICK & BRO. 66, Camp.

A FRETER.
TROIS bricks du port de 200, 250 et 300 tonneaux; ils prendront fret pour la côte, s'adresser à
29 d FOSDICK & BRO 66, Camp.

A VENDRE.
Le brick hermaphrodite HOPE, doublé et chevillé en cuivre, du port de 500 tonneaux ou 800 baril, actuellement mouillé vis à vis les magasins du triangle. Si ce bâtiment n'est pas vendu d'ici à mercredi 29 du courant, il sera vendu à l'encan à midi par J. A. Beard & Co à la Bourse St. Louis. Pour les conditions, s'adresser à BOGERT & HAWTHORN,
23 dec 63, rue Gravier.

POUR FRET OU CHARTE—La barque de 1re classe, du port de 900 balles coton, du fret pour Marseilles serait préféré. Pour les conditions, s'adresser à
23 dec FOSDICK & BRO, 66 Camp.

CAMELIAS.—Actuellement en débarquement du navire Union, capt. Loubis de Bordeaux; une superbe collection de Camelias Japonica, de 12 et 15 espèces quelques unes desquels sont de la première beauté et arrivés en bon ordre. Aussi Daphnés, Azelia, Œillets simples et doubles, Rhododendrons, Roses Balsamines, en magasin, arbres fruitiers de toutes espèces, fraisiers, un grand assortiment de roses, plantes d'agrément, cyprès, ailanthus ou arbre de ciel, ainsi qu'un bel assortiment de Plantes de serre chaude. Dahlias &c. &c. à vendre chez le soussigné à des conditions avantageuses. F. NEWMAN,
44, rue du Canal
Et à son jardin à l'encoignure des rues Urquhart et Champs Elysées, sur le rail-road Pontchartrain. 28 déc.

ARBRES A FRUITS ET ARBRISSEAUX.
Le soussigné a dernièrement reçu par la barque Joséphine, de Philadelphie, un grand assortiment d'arbres à fruits, consistant en pêchers, poiriers, pruniers, pommiers, abricotiers, vignes, groseillers, &c. &c., à vendre à des prix modérés, par WM DINN, 11, Commune,
21 d Encoignure Tchoupitoulas.

A VENDRE au débarquement du navire Chateaubriand venant de Bordeaux, les articles suivans, savoir:
200 caisses véritables Vin du Château Haut Brion, expédiés directement par le propriétaire;
25 do du véritable Vin de Grand-Laroze (vieux) expédiés par le propriétaire;
100 do Vin St. Julien, St. Estèphe, Pauillac;
10 demi pipes Cognac, de preuve;
12 quarts pipes fine Champagne 1825, de preuve;
9 demi pipes Eau de vie ordinaire, de preuve;
100 caisses Liqueurs de diverses qualités;
25 do Absynthe et Kirch;
150 paniers anisette superfine et fine;
200 caisses Fruits à l'eau de vie;
2000 boîtes sardines et petits pois;
2 caisses Drogues superfines;
30 do Fraises et fruits au jus;
50 bouteilles Truffes au naturel;
75 caisses Vermicelle et Macaroni;
10 damejeannes Graines pour oiseaux;
5 caisses Papiers peints pour appartemens;
Et divers autres articles.
LOREILHE & VALETON,
17 dec 40, rue Royale.

REÇU par le navire Alexandre Toussaint, du Hâvre:
20 meules fromage de Gruyère,
20 doux. do de Hollande,
20 caisses absynthe Y et L,
20 paniers Champagne,
20 pâtés truffés (foie de canard.)
E FOUVERIN,
20 d—20 Encoignure Royale et du Maine.

CANNES à montures d'or.—Les soussignés ont dernièrement reçu un grand assortiment de cannes à monture d'or, d'argent et d'ivoire, de nouvelle mode, ainsi qu'un grand assortiment de cravaches pour hommes et pour dames. HYDE & GOODRICH,
20 dec 15, Chartres

CAFÉ—510 sacs de la Havane, en débarquement du navire à vapeur Alabama, et à vendre par
PRATS & HERNANDEZ,
29 dec 27, Toulouse.

MARCHANDISES DU PAYS:
100 balles osé de grosse toile à chemise brune;
20 do 3/4 do do;
30 do do do coutil rayé;
20 caisses de drap de deuil;
20 do de jeanes satin blanc;
Reçus par les derniers arrivages et à vendre par
21 dec L. A. LEVY, 30, Douane.

FARINE—300 barils marque de la Mobile, à vendre par
107 jan CHS DOANE & Co, 58, Poydras

MAGASIN DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES.
RUE DE CHARTRES, NO. 37
Nouvelle Orléans.

LE soussigné, s'étant permanemment établi à la Nouvelle Orléans, offre de vendre, en gros et en détail, à très bas prix, les marchandises suivantes:
TAPIS—Royal Wilton, TAPIS—Bruxelles,
do de Damas,
do Impérial trois double, teints en Cramoisi,
do Double superfins, do do
do Superfins, do do
do Extra-fins, do do
do Communs, do do
do de Bruxelles et de Vilton, teints en cramoisi, de toutes largeurs.
do Supérieure qualité en laine tondue.
do Tapis de Bruxelles et de Wilton, de toute dimensions.
do pour couvrir les tables et les pianos.
Transparents pour les fenêtres, de qualité supérieure.
Toiles cirées, anglaises et américaines, de qualités de choix de 1 à 8 aunes de largeur.
Nattes de Canton, bigarées, blanches et rouges, de 4-4, 5-4 et 6-4, de première qualité, etc., etc., etc.
Les marchandises ci-dessus sont entièrement nouvelles, ayant été choisies sur des patrons de nouveau goût et d'après ordres. Le soussigné assure avec confiance qu'il offre au public le plus grand assortiment qui ait été offert jusqu'à ce jour dans cette ville.
Ayant entré en correspondance avec les manufactures les plus considérables de l'Angleterre et des Etats Unis, son assortiment sera toujours complet, par les arrivages successifs qui auront lieu, de tous les dessins les plus nouveaux; dont la majeure partie sera à lui, et ne se trouvera que dans ses magasins.
Les ordres pour des dessins particuliers, etc., de fantaisie seront exécutés immédiatement, sur modèles et au plus bas prix. On pourra choisir et examiner les patrons dans les magasins, où il y a un très large assortiment.
Le soussigné croit devoir appeler l'attention des personnes qui montent des hôtels, etc; on trouvera un assortiment de tapis et de toiles cirées, à des prix si modérés, qu'il ne redoute en aucune espèce la concurrence; et ce motif l'engagera à inviter les personnes qui ont des achats à faire, à venir examiner les prix avant de s'adresser ailleurs.
4 d H. SCHONMAKER.

HABILLEMENTS D'AUTOMNE ET D'HYVER.
J. P. FREEMAN & Co., encoignure des rues du Canal et des Magasins, viennent de recevoir par les derniers arrivages de New York, un assortiment général d'habillements convenables pour l'hiver et l'automne; ils continuent à recevoir des consignations par les paquebots réguliers pendant toute la saison.
Leur assortiment étant très grand il leur sera facile de satisfaire leurs habitués à court délai par des ventes en gros et en détail, à des conditions avantageuses.
6 octobre

HABILLEMENTS FRANÇAIS.
BATAILLE & BIGEY, rue de Chartres No. 86, de retour de leur voyage de France, prient leurs amis et le public de leur accorder la même confiance que par le passé. Leur assortiment ne peut plus nouveau, sera vendu à très bas prix et se compose de:
Paletots, pardessus, et redingottes de drap uni, pilote et castor, pantalons, nouveautés et casimir noir, manteaux, gilets de cachemire, casimir, satin broché et uni, chemises, cravates, bretelles, gants, foulards, cols, gilets de flanelle, parapluies, chapeaux de castor, feutre et soie, souliers de bal, bottes fines à waterproof etc., etc., et un joli choix de vêtements pour jeunes gens et pour enfants.
Ayant l'habitude d'écouler leurs anciennes marchandises avant leur départ pour l'Europe, les articles qu'ils offrent sont ce qui peut plus frais et viennent d'arriver par le navire Taglioni. En visitant on pourra voir que leurs confections sont des plus soignées et des plus fashionables. 1 n

A VENDRE au débarquement du navires Edward et Creole, venant de Bordeaux,
150 barriques vin rouge, Medoc, divers crûs.
600 caisses do do do
12 barriques do do do
100 1/2 de vin blanc Haut Sauterne et Barsac.
200 caisses de do do
30 1/2 pipes Cognac, Dupuy,
10 do do de 1819,
600 paniers Anisette, Champion,
100 do de huile d'olive, superfine,
1 caisse eau de fleurs d'orange,
20 do de sardines à l'huile,
9 do de Petits pois,
2 balles vermicelle,
1 do macaroni,
200 milliers bouchons fins,
4 balles papier à lettre.
AUSSI
10 malles chemises de couleur, Saltada, à jabots et façon américaine, par FRED RONIS
19 nov 9 Vieille Levée.

MARBRE.
LE soussigné de retour en ville remercie sincèrement le public pour le patronage qui lui a été accordé l'année dernière; il sollicite l'attention particulière des entrepreneurs et des architectes. Il est maintenant prêt à recevoir toute espèce d'ordre concernant les ouvrages de marbre, tels que: cheminées, grates, toitures, monumens funéraires et de toutes descriptions, statues et autres ornements en marbre. Le soussigné étant en relations directes avec les principales maisons de New-York et d'Italie, peut mieux qu'aucun autre entreprendre les ouvrages en marbre ci-dessus décrits, à des prix modérés.
Les ordres seront reçus à la résidence du soussigné, rue Royale, No. 291, entre St. Pierre et Orléans.
6 nov J. FILLIPINI.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages, le complément de leur grand et bel assortiment d'habillemens français consistant en:
Paletots de drap, unis et façonnés, doublés en soie ou en tartan,
Redingottes et habits, couleurs diverses et du dernier genre,
Pantalons de casimir noir et fantaisie,
Gilets satin velours et cachemir,
Robes de chambre cachemire soie et tartan brodé,
Habillements d'enfans, du dernier genre,
Gants jouvain, 1ère. qualité, de toutes couleurs,
Bretelles, parapluies, foulards,
Chemises de toile superfine, dernière mode,
Chapeaux, parfumerie &c.
—Aussi:—
Draps français de toutes couleurs, casimirs noirs et fantaisie, satin, cachemires, velours pour gilets,
serge, boutons, cordonnet, soie à coudre, doublure, ganse, glands pour manteaux &c.
A vendre à des prix très réduits pour du comptant.
VR. DECAUX & NOEL,
21 dec 95, rue de Chartres enc. Conti

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages un assortiment de marchandises qu'ils offrent en gros et en détail, savoir:
Jambons de Westphalie, 1re qualité;
Saucissons de Lyon;
Langues fumées;
Pâtes et demi pâtés de foie gras;
Do do de lièvres, perdreaux, cailles, &c.
Truites saumonées;
Saumons frais en boîtes de ferblanc;
Lamproies accomodées;
Sardines à l'huile et au beurre;
Petits pois au naturel et accommodés;
Anchois à l'huile et thon mariné;
Cèpes et champignons à l'huile;
Liqueurs superfines de Bordeaux, en grandes, demis et quarts de bouteilles;
Anisette superfine;
Rosolio, marasquino, curaçao de Hollande;
Danisick brandy;
Vieille eau de vie Cognac, Rum de la Jamaïque et genièvre de Hollande;
Fruits assortis à l'eau de vie, 1er. choix en flacons de litres et 1/2 do;
Cerises à l'eau de vie;
Fruits assortis dans leur jus de toutes dimensions;
Raisins verts, raisins secs, amandes, nougat, fruits cristalisés, &c. VALETON & Co,
25 dec Enc. Royale et Douane.

ARDOISES—23 milliers récemment reçues et en débarquement du navire Flavio, à vendre par
23 d LYALL & DAVIDSON, 164 Camp.

BRIQUES à feu—15 milliers briques anglaises, en magasin et à vendre par LYALL & DAVIDSON,
23 d 164 Camp.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre
35 caisses de 24 jarres, prunes sèches.
50 paniers de 12 et 24 demi bouteilles vin de Champagne, ler choix. 13 d

TRAITES sur Paris à vendre par
20 d AUG. MOLIER, 190 rue St. Louis.

CASIMIRS—10 pièces casimir noir, 30 coupes casimirs fantaisie, 5 pièces drap noir, 5 do serge noire, 120 do gance et bordures à vendre par
20 d LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres.

GANTS de soie—100 douzaines gants de soie à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres.

VIN de Champagne de la marque Fountain Brand à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres.

COTONNADE—40 balles à vendre par
25 dec THAYER & CUSHING, 67, Tchoupitoulas

WHISKEY irlandais et eau-de-vie sous la clef de douane à vendre par W PREHN 56 Douane 23

PLATILLAS, Britannias, Indiennes couleur claire ayant droit aux drawbacks à vendre à bas prix par
23 d W PREHN, 56 Douane.

BURLAPS et ornaburgs d'Ecosse et toile et corde d'emballage à vendre par W PREHN 56 Douane 23d

WHISKEY—200 barils rectifié à vendre par
23 d CH BYRNE, 150 Tchapitoulas.

CHALES—Une caisse chales thibet, en couleurs assorties et richement brodés en soie avec frange crêpe, récemment reçus de France, à vendre par
B. & A. SOULIE,
26 nov 55, rue Bienville, au 1er.

COUVERTURES de Laine et Serrures Françaises—16 caisses de 12 douz. chaque, serrures de 4, 5 6 pouces—4 balles couvertures de laine de 3 points, en débarquement du navire Vaillant et à vendre par
19 dec—15 F. JORDY, 118, rue Royale.

A LOUER—Plusieurs bureaux à la Bourse des Marchands. S'adresser à W. T. RAYNAL,
3 nov Secrétaire

400 BARILLETS clous, 50 barriques vin de Bordeaux, 10 barils vin blanc, 40 do vinaigre, 60,000 bouchons à porter, 30,000 de à vin, 50 sacs café Rio et de la Havane, 60,000 cigares de la Havane, 20 caisses vin vieux de Madère, en magasin et à vendre par
13 dec A. DURAND, 13, Bienville.

TAPIS—Le soussigné a reçu par le dernier voyage de l'Ocmulgee, un grand assortiment de tapis de Bruxelles et autres de nouveaux dessins, qu'il offre à vendre à bas prix au magasin de tapis de H. SCHONMAKER,
14 dec 37, Chartres

CIGARES et Principes de la Havane—175,000 à vendre par PRATS & HERNANDEZ,
28 dec 27, Toulouse.

RAISINS secs et Citrons—350 caisses en magasin et à vendre par PRATS & HERNANDEZ,
29 dec 27, Toulouse.

SUCRE blanc et brut de la Havane, en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO,
28 dec 32, Vieille-Levée.

ALMANACH français en brochure, publié à New-York et annoncé dans le Courrier des Etats-Unis, reçu et à vendre chez LELIEVRE,
29 dec—1tj. Encoignure Royale et Ste. Anne.

CITRONS—100 caisses frais en magasin, à vendre par
27 d CUCULLU, LAPEYRE & co, 20, Vieille Levée

HUILE—2000 gallons huile et 200 caisses blanc de baleine, à vendre par HARROD & DARLING,
28 dec 49, Commune

FARINE de Sarrazin dernièrement reçue, à vendre par
26 dec HARROD & DARLING, 49, Commune.

PELLETRIE—39 peaux de chevreuil, en débarquement du steamer Trident, à vendre par
WALTON & COCKAYNE,
28 dec 28 et 29, Nouvelle-Levée

MAIS—66 sacs, en débarquement du steamer Trident, à vendre par WALTON & COCKAYNE,
28 dec 28 et 29 Nouvelle-Levée.

PLOMB—1100 saumons en débarquement, à vendre par
29 dec CH. O. SACKETT & co, 26, Poydras

PORC—250 barils mess, M. O. et P. O. nouveau, à l'inspection, à vendre par CH. O. SACKETT & co.
28 dec 26, Poydras.

CIGARRES de la Havane—Un grand assortiment des meilleures marques. Constamment en mains, à vendre par J. M. CABALLERO,
30 dec 32, Vieille Levée.

FARINE—300 barils de Quincy Mill, à vendre par
CHARLES DOANE, 50, Poydras.

SUCRE de la Havane—150 caisses blanc et brut, à vendre par CANTIN, DARAN & Co.
24 dec 11 et 15, rue St. Louis.

EAU-DE-VIE de Cognac—18 1/2 pipes de la marque de Labre Maglory, vieille importation, à vendre par
CANTIN, DARAN & Co.
24 dec 11 et 15, rue St. Louis.

FLANELLE écarlate—30 balles de 36 pouces actuellement en débarquement du navire Alabama, à vendre par
17 dec L. A. LEVY jr. 30, Douane

VINS, EAU-DE-VIES &c.—En débarquement du navire le Vaillant et à vendre par le soussigné:
250 barriques vin rouge, diverses qualités,
50 demi do. do do do
115 tierçons vin blanc, Barsac et Haut Sauterne,
1000 caisses vin rouge Médoc, St. Julien, Margaux, &c.
150 paniers huile de Nice, qualité supérieure,
2000 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile,
100 demi quarts et 8mes pipes vieille eau de vie de Cognac, des marques de Lecocq Frères, Pellvoisin, Hennessy, et Pinet Castillon &c.
80 caisses prunes en jarres de 12 chaque,
80 caisses figues do do
2650 paniers anisette superfine de Champion et Chauvet
100 caisses cerises à l'eau de vie en bouteilles,
10 do Caraçao de Hollande,
25 do Marasquino de Zarah,
20 paniers Ouignolet d'Angers,
10 caisses absynthe suisse,
20 do de 12 bocaux prunes et abricots à l'eau de vie
450 milliers bouchons courts, en sacs de 500 chaque,
20 caisses fruits au jus assortis,
25 barils amandes en coques, à la dame,
20 caisses de 5 douzaines chaque, moutarde de Maille,
130 paniers vin de Champagne qualité supérieure, Jacquesson & Fils (Napoléon brand.)
18 dec—16 F. JORDY, 118 rue Royale

PAR LE REGISTER

Succession de Virginie Vessier décédée épouse de Gustave Morant h. c. l.
Vente par le Register des Testaments.

JEUDI trois février 1842, à 1 heure PM à la Bourse de Cité rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 28 décembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Virginie Vessier décédée épouse de Gustave Morant h.c.l., la propriété ci-après décrite, savoir:
Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny de cette ville, faisant partie des lots de terre désignés par les Nos. 218 et 247 dans l'ilet renfermé par les rues de l'Union, Urquhart, Bagatelle et Moralès, mesurant un pied français trente cinq pieds de face à ladite rue Urquhart, cent douze pieds sept pouces de profondeur, sur une ligne à gauche, soixante pieds sur une ligne à droite, parallèle à la rue de l'Union, le formant un angle droit rentrant et mesurant sur une ligne parallèle à la rue Moralès vingt pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue de l'Union, cinquante deux pieds sept pouces, et de là sur une ligne dans la profondeur parallèle à la rue Moralès quinze pieds; ensemble les bâtisses consistant en une maison de deux appartements, galerie et cabinet, et une cuisine de deux appartements.
Conditions de la vente: Une moitié comptant et la balance à un et deux mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant P. Lacoste not. pub. 31 dec.

SUCCESSION de Virginie Vessier décédée épouse de Gustave Morant h. c. l.—Vente par le Register des testamens—Vendredi quatorze janvier 1842, à 4 heures p. m. dans la rue Urquhart entre les rues Bagatelle et Union, en vertu d'un ordre rendu par la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 28 Décembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Virginie Vessier, épouse décédée de Gustave Morant h. c. l., les effets mobiliers appartenant à ladite succession.
Conditions—comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
31d Register des Testaments.

SUCCESSION de J. D. Ryon—Vente par le Register des Testaments—Jeudi vingt-sept Janvier 1842, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 décembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Jean Dominique Ryon, les propriétés foncières, esclaves, actions de Banque, ci-après décrits, savoir:
Un lot de terre situé au faubourg Montégut, rue de Craps, entre les rues Clouet et Montégut, mesurant au pied français 45 pieds sur une profondeur de 150 pieds, ensemble les dépendances.
Un lot de terre au même faubourg, rue Casacalvo, entre les rues Montégut et Clouet, ayant 28 pieds de face à la rue Casacalvo, sur une profondeur de 75 pieds 6 pouces, ensemble les batisses consistant en une maison en bois presque neuve, cuisine &c.
Un lot de terre à l'encoignure des rues Craps et Montégut, au même faubourg, mesurant 150 pieds de face à la rue Montégut, et une profondeur de cent pieds de face à la rue de Craps. Sur ce lot il y a une maison en briques, dans la partie logeant le dessus, il y a en outre des batisses dans la cour, une quantité d'arbres fruitiers, vignobles &c.
On vendra avec cette propriété 26 actions de la Banque des Citoyens, portant hypothèque sur la dite propriété, et sur lesquelles il a été fait emprunt, laquelle somme s'élève au montant de $500, qui seront dûes le 1er Novembre 1842, et qui devront être payées par l'acquéreur.
10 lots de terre situés au faubourg Clouet, dans l'ilet compris entre les rues Amour, Bons-Enfans, Clouet et Louise.
No. Un, encoignure Amour et Clouet, mesure 30 pieds de face à la rue Clouet, sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Amour.
Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Clouet, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, le No. 2 est contigu au No. 1—le No. 3 contigu au No. 2 et ainsi de suite.
Le No. 9 est dans le fond et est contigu aux huit lots ci-dessus décrits, le dit lot No 9 mesurant 60 pieds de face à la rue Amour, sur une 240 pieds de profondeur.
Le No. 10 est contigu au No. 9, et mesure 60 pieds de face à la rue Amour, sur une profondeur de 240 pieds.
Un lot de terre au faubourg Annonciation ou Lacourse, désigné par le No. 1, de l'ilet No. 29, compris entre les rues Sycomore ou Pacannier, du Marché, St. Jean-Baptiste et St. James, et mesurant 60 pieds de face à la rue St. Jean-Baptiste, sur une profondeur de 120 pieds à la rue St. James.

ESCLAVES.
CAROLINE, négresse créole âgée d'environ 18 ans.
CASTOR, nègre, âgé d'environ 60 ans, jardinier.
Conditions de la vente—Les propriétés foncières et les actions de Banque seront vendues à un et deux ans de crédit, et les esclaves, un quart comptant et la balance à six et douze mois de crédit, le tout payable en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque de convenance des vendeurs en argent par hypothèque et portant intérêt à raison de dix pour cent par an du jour de leur échéance jusqu'à parfait paiement, cette dernière clause n'autorisant nullement le retard du paiement des dits billets.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs.
15 dec

SUCCESSION DE CHARLES LOUIS GARNIER.
Vente par le Register des Testaments.
MERCREDI vingt six janvier 1842, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 16 décembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Charles Louis Garnier, les propriétés ci-après décrites, savoir:
1o Un lot de terre situé dans le carré de la ville, rue Toulouse, entre les rues Dauphine et Bourgogne, ayant au pied français, trente pieds de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de cent cinquante cinq pieds, ensemble les batisses et autres améliorations.
2o Un terrain avec un lot de terre au faubourg Ste-Marie, rue Baronne, entre les rues Julie et St-Joseph, ayant environ soixante quinze pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent quarante pieds et face à une allée de vingt-un pieds qui se trouve dans le fond.
3o. Un lot de terre, avec une maison en brique à trois étages et autres améliorations construites sur le dit lot, lequel lot est compris dans l'ilet renfermé par les rues du Canal, Ramparts, Douane et Bourgogne, appartenant au pied français, vingt pieds de face à la rue du Canal, sur une profondeur de cent pieds.
4o. Un lot de terre au faubourg Marigny, près de la ville, rue des Français, entre les rues Amour et Bons Enfants, ayant au pied américain, vingt-huit pieds neuf pouces de face à la rue des Français, quatre-vingt-quatre pieds sur la ligne qui sépare le dit lot à gauche de la propriété de D. Treuil Fouchet, et d'une forme irrégulière du côté droit, ensemble les batisses et améliorations.
5o. Six lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. un, deux, trois, quatre, cinq et six de l'ilet No 60, bornés par les rues Bagatelle, Grue, l'Union et Greatmen; les lots Nos. un, deux, trois et quatre sont contigus et mesurent chacun trente pieds sur une profondeur de cent cinquante pieds, et les Nos cinq et six sont contigus et mesurent chacun vingt six pieds cinq pouces et sept huitièmes de face à la rue Greatmen, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds et cinq pouces.
6o. Huit lots de terre situés dans le district pour l'agrandissement du faubourg Washington, désignés au plan No quatre du dit faubourg, déposé au bureau de G. Pollock notaire, en cette ville, par les Nos. 75, 74, 73, 76, 77, 78, 79 et 80.
7o. Deux îlets de terre situés au faubourg Washington, près de la ville, désignés par les numéros dix-sept et dix-huit sur un plan fait par Ch. F. Zimpel, le 19 février 1832, par J. Larguier, tel que la rue Grue, St Ferdinand et Liberals et la propriété de la compagnie de la Presse à coton et le 1 No dix-huit borné par les rues Liberaux, St Ferdinand et Laforce, et la propriété appartenant à la compagnie de la Presse à coton.
Conditions de la vente—Six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque, et portant intérêt à raison de dix pour cent par an du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, Register des Testaments.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Amédée Ducatel Esq. not. pub. 13 d
N.B. Les lots de terre et propriétés ci-dessus décrites seront exhibés le jour de la vente.

SUCCESSION de J. F. A. Guillemin—Vente par le Register des Testaments—Mercredi, deux février 1842, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane en date du 27 Décembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de J. F. A. Guillemin, les propriétés ci-après décrites, savoir:
Treize lots de terre situés au faubourg Lacourse, dans l'ilet No. 35, compris entre les rues Annonciation, Lacourse, Pacanniers et Robin, et désignés par le plan américain, les numéros suivants, savoir:
Les lots Nos. un, deux, trois, quatre, cinq et six, mesurent chaque vingt-neuf pieds huit pouces et deux lignes de face à la rue Pacanniers, sur une profondeur de cent vingt quatre pieds entre lignes parallèles, et vingt-neuf pieds huit pouces et deux lignes de large dans le fond et face à une allée de sept pieds neuf pouces de large; le lot No. un forme l'encoignure des rues Robin et Pacanniers.
Le lot No. sept mesure vingt neuf pieds huit pouces et deux lignes de face à la rue Pacanniers, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds sur la ligne qui sépare le dit lot No. sept du lot No. six, et cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, et sur la ligne du côté de la rue Lacourse, et treize pieds huit pouces et cinq lignes de large dans le fond et face à la dite allée, et seize pieds de large sur la ligne du fond.
Les lots Nos huit, neuf, dix, onze, douze et treize, mesurent chaque trente un pieds et sept pouces et cinq lignes de face à la rue de l'Annonciation, sur une profondeur de cent vingt quatre pieds entre lignes parallèles et trente et un pieds sept pouces et cinq lignes de large dans le fond et face à la dite allée; le dit lot No. huit forme l'encoignure des rues Annonciation et Robin.
Les lots ci-dessus décrits seront vendus appert un plan fait par J Commagy, voyer de la première municipalité, en date du 16 mars 1841.
Conditions de la vente—Un dixième comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque et portant intérêt à raison de dix pour cent par an du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Chs. Boudousquié, not. pub. 30 déc

SUCCESSION de J. F. A. Guillemin—Vente par le Register des testamens—Jeudi treize janvier 1842, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 27 décembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de J. F. A. Guillemin, les actions ci-après décrites, savoir:
Quatre-vingts actions dans le fonds capital de la Compagnie du Rail Road Pontchartrain, de cent piastres chaque, payées en plein.
Douze actions dans le fond capital de la Compagnie d'Assurance du Négociant de la Nouvelle Orléans.
Conditions de la vente: Une moitié comptant et la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant intérêt à raison de dix pour cent par an, du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.
30 dec W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens

SUCCESSION de R. R. Keene—Vente par le Register des Testamens—Jeudi treize janvier 1842, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 2 novembre 1841, et signé le 8 novembre 1841, Il sera vendu pour le compte de la succession de R. R. Keene, la propriété ci-après décrite, savoir:
Une certaine étendue de terre de cinq mille arpents, située dans la paroisse de Ouachita, sur le Bayou Bœuf, et désignée sur un plan annexé à un acte pardevant Félix de Armas, notaire public, en date du six mai 1836, par le No. 22 dans l'ilet marqué R. R. Keene 5000 arpents; ensemble les améliorations qui se trouvent sur la dite terre.
Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
N. B.—L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Wm. Christy, not. pub. 11 d

SUCCESSION de Ottee Tienken—Vente par le Register des testamens—Mercredi le dix-neuf janvier 1842, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité rue Saint Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 14 décembre 1841, il sera vendu pour compte de la succession de Ottee Tienken, le lot de terre ci-après décrit, savoir:
Un lot de terre situé à Gretna, dans la paroisse Jefferson, désigné par le numéro six, sur un plan fait par E. M. Springbelt, voyer, en date du 21 juin 1839, et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire, ledit lot mesure trente pieds de face à l'avenue de Lafayette, sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine, ensemble toutes les améliorations qui se trouvent sur ledit lot.
Conditions de la vente: L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de soixante quinze piastres, en date du 26 avril 1840 et payable deux ans après sa date, et la balance, comptant.
Et le même jour, à 4 heures P. M. au bureau du Register des Testamens, rue Ste. Anne entre les rues Condé et Royale, en vertu du même ordre, il sera vendu pour le compte de ladite succession, les effets mobiliers appartenant à ladite succession, consistant en une charrette, une malle de linges et une montre.
Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. Y. Lewis, notaire 17 dec

COUR DES PREUVES—Attendu que James H. Field a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William Henry Field, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
21 dec W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

MAIS—400 sur chalands, à vendre par
4 jan CHS C SACKETT & co, 26, Poydras.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Spearing—Vente par le Register des Testaments. Lundi le trente-et-un janvier 1842, à une heure P. M, à la Bourse de Cité, rue St-Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 24 décembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Henry Spearing, décédé, les propriétés foncières et esclaves ci-après désignés, savoir:
Un certain lot de terre désigné par le numéro huit, sur un plan fait par Bourgerol, député voyer-général, en date du 28 mars 1829, lequel plan est annexé à un acte passé pardevant Félix de Armas, ci-devant notaire en cette ville, en date du 18 mai 1831, le dit lot ayant au pied américain, trente-deux pieds trois pouces ou environ de face à la rue Jefferson, par soixante-et-un pieds et trois pouces ou environ de profondeur, borné à droite par le lot numéro neuf ci-après décrit, à gauche par la propriété ci-devant de Joseph Chardon et à présent celle de P. Y. Bongue, et dans le fond par la propriété de Pontalba. Et un autre lot de terre, désigné par le numéro neuf du dit plan, ayant mesure américaine, trente pieds ou environ de face à la rue Jefferson, et soixante et un pieds trois pouces ou environ de profondeur sur la ligne qui sépare le lot numéro huit, et soixante deux pieds et six pouces ou environ sur la ligne qui séparait le dit lot de la propriété de Baptiste Azaretto; la ligne de profondeur étant tirée de manière à donner au dit lot numéro neuf soixante et un pieds et trois pouces de profondeur, ou treize pieds et quatre pouces de face près du lot numéro huit, et soixante deux pieds six pouces de profondeur, ou seize pieds huit pouces de face près de la ligne qui le sépare de la propriété de Baptiste Azaretto. Ces deux lots forment la portion de terre sur laquelle il y a une maison en briques à trois étages et des batisses dans la cour, décrites comme suit, savoir:
La maison est construite en briques à trois étages, des meilleurs matériaux, dans toute l'étendue de la façade; le rez-de-chaussée est divisé en deux magasins et une entrée de voiture dans le centre et une cour de trente pieds carré et pavée entièrement en dalles; le premier étage n'a qu'un seul appartement ayant toute l'étendue de la façade, sur trente pieds de large et servant de voilerie; le second étage est divisé en six jolies chambres commodes et d'un travail fini, ayant des cheminées en marbre, grilles, &c. la mansarde pourrait être divisée en plusieurs chambres à coucher; il y a une cuisine composée d'un rez-de-chaussée et deux étages au-dessus dans le fond de la cour, où il a été ménagé des chambres à domestiques, latrines, &c., il y a aussi une citerne pouvant contenir trois mille trois cents gallons d'eau. Le tout pris ensemble conviendrait parfaitement pour en faire un hôtel, ou bien le haut seulement en y comprenant les batisses du fond de la cour, conviendrait à y loger une nombreuse famille, ou bien à en faire une pension. Les personnes qui seraient disposées à faire l'acquisition de cette propriété sont invitées à se transporter sur les lieux afin d'avoir loisir d'examiner le tout avant le jour de la vente.
Deux lots de terre qui sont contigus, situés au faubourg Montreuil, au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet numéro cinq, désignés par les numéros un et deux, mesurant chaque vingt-six pieds six pouces de face à la rue Désiré, entre les rues Amour et Craps, sur une profondeur de cent vingt pieds six pouces, entre lignes parallèles, le tout mesure américaine étant une subdivision du lot numéro cinq appert le plan fait par L. Surgi, voyer, en date du 10 juin 1836 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier notaire public en cette ville.
Un lot de terre situé au faubourg Washington, numéro un de l'ilet numéro soixante-et-onze, formant encoignure des rues Tricou et Bolivar, mesurant trente-et-un pieds de face à la rue Tricou, sur une profondeur de cent quatre vingt quatre pouces de face à la rue Bolivar, le tout mesure américaine, désigné sur un plan particulier dressé par J. A. Guérard, député voyer général, daté du 19 octobre 1836 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville.
Cinq lots de terre qui sont contigus, ensemble tous les droits, noms, raisons, actions et privilèges y attachés, situés au faubourg Franklin, au-dessous de la ville, dans l'ilet compris entre les rues Joséphine, Mandeville, Célestine et Espagne, et désignés par les numéros dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt-et-un, et vingt-deux, appert le plan fait par Louis Joseph Pilie, député voyer général, en date du deux septembre 1836 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire en cette ville, mesurant chaque trente-deux pieds de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de cent cinq pieds; le lot numéro dix-huit fait encoignure aux rues Mandeville et Célestine, le tout faisant partie de l'ilet numéro soixante-huit.
Un ilet de terre, ensemble tous les droits, noms, raisons, actions et privilèges y attachés, situé dans la ville de Shrewsbury, paroisse Jefferson, appert le plan fait par Frédérick Wilkinson, député voyer général et approuvé par Louis Bringer voyer général de l'Etat de la Louisiane, en date du 31 janvier 1837 et déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire en cette ville, comme l'ilet No cent-cinquante-huit, lequel ilet contient vingt lots et est borné par les rues Tranquilo et Mole Cottage et par les avenues Severn et Putch.
Un autre ilet de terre, ensemble tous les droits, noms, raisons, actions et privilèges, y attachés, situé à Shrewsbury, paroisse Jefferson, et désigné sur le plan ci-dessus par le numéro cent cinquante-et-un, contenant vingt lots, et borné par le chemin de Carrollton, la rue Arlington et les avenues Severn et Putch.
Et un autre ilet de terre, ensemble tous les droits, noms, raisons, actions et privilèges y attachés, situé à Shrewsbury, paroisse Jefferson, et désigné sur ledit plan par le numéro cent vingt-six, contenant vingt lots et borné par les rues Lausat et Campbell, et les avenues Severn et Hu...

ESCLAVES.
Un nègre nommé Sam, âgé d'environ vingt-trois ans, voilier.
Un nègre en griffe, nommé Bill, âgé d'environ vingt-trois ans, voilier.
Un nègre nommé Elias, âgé d'environ vingt-trois ans, voilier.
Un nègre nommé Scye, âgé d'environ vingt ans, domestique ce maison et assez bon cuisinier.
Une négresse nommée Jane, âgée d'environ vingt-huit ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.
Une griffonne nommée Orino ou Derine, âgée d'environ vingt-quatre ans, blanchisseuse, cuisinière, avec ses trois enfans, Louise, âgée d'environ quatre ans, Thomas âgé d'environ deux ans et un jeune enfant âgé d'environ six mois.
Une négresse ou griffonne nommée Nancy, âgée d'environ trente-huit à quarante ans, maladive, domestique de maison et marronne.
Un nègre nommé Sam, âgé d'environ vingt-trois ans, marron depuis environ sept ans.
Conditions de la vente—L'acquéreur se chargera de payer la somme de neuf mille six cents piastres (due à la Banque de la Louisiane) et portant intérêt à raison de neuf pour cent par an du 18 juin 1841, laquelle somme est due par la maison et le lot de terre faisant face à la rue Jefferson, dans la première municipalité, et la balance à un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale, mais portant intérêt de dix pour cent par an, jusqu'à l'échéance, ajoute et porteront un intérêt de dix pour cent par an, cette clause n'autorisant nullement le retard du paiement des dits billets.
Les propriétés situées à Shrewsbury et rouslles lots au ilets dans la troisième municipalité, seront vendus à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction assurés par hypothèque spéciale, et portant un intérêt de dix pour cent par an, cette clause n'autorisant nullement le retard du paiement des dits billets.
Les esclaves seront vendus séparément, excepté Elias et sa femme; et leurs trois enfants qui seront vendus ensemble. Les conditions sont un cinquième comptant, et la balance à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois, les acquéreurs fourniront des billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale, mais portant un intérêt de dix pour cent par an, cette clause n'autorisant nullement le retard du paiement.
Henry E. Spearing, l'un des héritiers du défunt, comparait à la vente de son intérêt dans la susdite succession.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant W. Y. Lewis, not. pub. 28 dec

Succession de Félix de Armas.
VENTE par le Register des Testamens—Lundi, vingt quatre janvier 1842, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu de trois ordres rendus par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 novembre 1840, du 15 janvier 1841, et du 15 décembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Félix de Armas, les propriétés et esclaves ci-après décrits, savoir:
Un lot de Terre, situé rue Moreau, entre les rues du Port et St. Ferdinand, ayant mesure anglaise, 26 pieds 3 pouces de face à la rue Moreau, sur 130 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur, s'étendant entre lignes parallèles jusqu'à la Ruelle dite des Architectes. Le dit lot désigné sous le No 4, il y existe une maison à 2 étages, avec rez-de-chaussée, une arrière cuisine et dépendances, le tout en briques.
Il existe sur cette propriété 71 actions de la Banque des Citoyens, garanties par hypothèque. Lesquelles actions seront vendues comptant séparément.
Un autre Lot de Terre situé rue Moreau, entre les rues de l'Enghein et du Port, ayant mesure anglaise, 36 pieds 3 pouces environ de face à la rue Moreau, sur 100 pieds de profondeur. Le dit lot attenant au lot précédent, est composé de partie du terrain no. 3, et de partie du terrain no. 4, sur lequel lot, il existe une maison briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, consistant en 3 appartemens, avec cabinet, cave, galerie et 1 cuisine à étage, briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, cour carrelée et dépendances.
6 Lots de terre situés au faubourg Washington, district Duralde, désignés par les Nos. 8, 10, 11, 12, 13 et 14, de l'ilet No. 8, ayant, chacun, 45 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Congrès, sur 95 pieds 9 pouces, 4 lignes de profondeur, le terrain No. 8, faisant encoignure aux rues Congrès et Craps.
7 autres lots de terre, situés au même faubourg, et même district, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, de l'ilet No. 9, ayant, chacun, 45 pieds 3 pouces de face à la rue de l'Indépendance, sur 95 pieds de profondeur; le No. 1 faisant encoignure; le premier à la rue des Grands Hommes et l'autre à la rue du Craps.
Un lot de terre, faubourg Marigny, rue Moreau, entre les rues Champs Elysées et Français, ayant 26 pieds 10 pouces de face à la rue Morreau, sur 92 pieds de profondeur; il existe sur cedit lot, une maison briquetée entre poteaux, couverte en bois avec cuisine en bois.
1 Lot de terre, situé rue Royale, entre Hôpital et Quartier, ayant 20 pieds de face à la rue Royale, sur 132 pieds 6 pouces de profondeur; il existe sur ce lot de terre deux étages en briques.
Marie, paraissant âgée de 50 ans, maladive, ensemble avec les 2 enfans, Lucie, âgée d'environ 8 ans, et Billy, âgé d'environ 5 ans;
Marcelite, mulâtresse, âgée d'environ 19 ans, avec son enfant nommé Oscar, âgé d'un an,
Justine, âgée d'environ 40 ans, ensemble avec ses 4 enfans, Hermius, âgée de 9 ans, Aspasie dite Connouti, de 7 ans, Théodore de 4, et le dernier, né depuis six jours.
François, nègre de 60 ans,
Auguste, âgé de 12 ans environ, affligé de plaies extérieures depuis son enfance.
37 actions de la Compagnie de Navigation d'Orléans,
10 do du Théâtre d'Orléans,
71 do de la Banque des Citoyens de la Louisiane.
Conditions: Les propriétés foncières payables à 1, 2, et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction.
Les esclaves payables 1/3 comptant et la balance à 12, 18 et 24 mois de crédit, on billets endossés à satisfaction.
Les actions à 3 et 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque sur les dites actions à l'exception des 71 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui seront vendues pour du comptant.
Les esclaves ci-après nommés appartiennent, savoir: une moitié indivise à la succession de F. de Armes, et l'autre moitié indivise à M. F. Alpuente, qui consent à la vente de sa dite moitié; lesquels esclaves formant l'atelier de leur habitation connue sous le nom de Ste-Catherine, paroisse St-Tammany.
1o. JOÉ, économe (overseer), nègre âgé de 45 ans, d'un bon caractère.
2o. JEAN LOUIS, âgé d'environ 30 ans.
3o. FLESING, nègre âgé d'environ 35 ans.
4o. JOHN SMALLWOOD, nègre âgé d'environ 30 ans.
5o. ANDERSON, nègre, âgé d'environ 40 ans, ayant été marron une fois.
6o. JOSHUA, nègre, âgé d'environ 33 ans.
7o. JOHN BROWN, nègre, âgé d'environ 30 ans.
8o. AARON, âgé d'environ 26 ans.
9o. JEAN BAPTISTE, âgé d'environ 30 ans.
10o. BORREL, mulâtre, âgé d'environ 30 ans, un peu forgeron, charpentier et maçon.
11o. JOHN BOURY, nègre, âgé d'environ 35 ans.
12o. ALEXIS, nègre, âgé d'environ 50 ans.
13o. SUBANNE, négresse, âgée de 50 ans.
14o. KETTY, négresse, d'environ 26 ans, avec ses 2 enfans; Jackson, âgé de trois ans, et un jeune négrillon, âgé d'un an.
15o. Cinq enfans orphelins de la même mère, savoir: Silvanie, âgée de 10 ans, Jean Louis, de 7 ans, Jack, de 5 ans Alexandre de 3 ans et Alfred de 2 ans.
Conditions—Un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction. Tous les billets devront être garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement; et en cas de non paiement à l'échéance, ils porteront un intérêt à raison de dix pour cent par an, jusqu'à paiement final. Bien entendu que cette clause ne sera pas interprétée de manière à retarder le paiement d'aucun billet.
Les actes de vente seront passés par-devant Charles Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Les propriétés et les esclaves seront délivrés aux acquéreurs, quand ils auront rempli les conditions de la vente. W. F. C. DUPLESSIS.
20 déc Register des Testaments.

SUCCESSION de James O'Rourke.—Vente par le Register des Testaments.—Mardi le onze janvier 1842, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 juin 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de James O'Rourke, décédé, les esclaves ci-après décrits, savoir:
David, mulâtre âgé d'environ vingt-huit ans, charretier, s'étant absenté.
Simon, nègre âgé d'environ cinquante sept ans, attaqué de la gravelle, et vendu sans aucune garantie, excepté le titre.
Conditions de la vente:—Un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, le tout payable en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale et portant un intérêt de dix pour cent par an, en cas de non paiement à échéance.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.
N.B. Les actes de vente seront passés pardevant Philippe Lacoste, not. public, aux frais des acquéreurs. 16 déc

VENTES DE SHERIF.

V. Debouchel vs. le bateau à vapeur Tennessean, le capitaine et les propriétaires—No. 14301.
Le même vs. les mêmes—No. 14400.
COUR DE PAROISSE.—En vertu de deux writs de saisie provisoire à moi adressés par l'Hon Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans et du consentement des parties, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, lundi le 10 janvier 1842, à midi:
Le bateau à vapeur Tennessean, ses agrès, apparaux et ameublemens, tel qu'il se comporte, vis-à-vis la Presse à Coton, 3me municipalité, rive gauche du fleuve.
Aussi: Cent-dix cordes de bois, plus ou moins, maintenant à bord dudit bateau à vapeur Tennessean; saisis dans les affaires ci-dessus.
Conditions—comptant. V. ALLAIN,
3 jan Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Esther Johnson, femme de David Drake vs son mari.
COUR DE DISTRICT—No. 20,666—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, jeudi six Janvier 1842, à midi:
Un certain jugement en faveur du défendeur David Drake contre Jacob Zebrukie, rendu par la Cour de District du Premier District Judiciaire, le sept Juin 1841, pour la somme de deux mille six piastres [$2006] avec les intérêts à raison de dix pour cent par an à partir du vingt-trois janvier 1840 jusqu'à paiement final, ainsi que les frais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions:—Comptant.
J. L. THIELEN,
24 déc Shérif de la Cour de District.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE POSITIVE ET SANS RESERVE
De propriétés dans la Seconde Municipalité.
PAR J A BEARD & co.

IL sera vendu à l'encan, au plus haut enchérisseur, jeudi, le treize janvier 1842, à midi, à la rotonde de la Bourse St-Louis, les belles propriétés suivantes, qui se trouvent dans la partie de la seconde municipalité où il se fait le plus d'améliorations. Une partie de ces propriétés sont convenables à l'établissement d'une presse à coton ou à des magasins à tabac. On verra que les conditions en sont très libérales:
SIX LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par les rues des Pacanniers, de la Course, St-Jean-Baptiste et Orangers.
Le lot No. 1, mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue St-Jean-Baptiste, 101 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et 25 pieds 6 pouces dans le fond.
Les lots Nos 2, 3, 4, mesurent chaque 25 pieds 6 pouces de face à la rue St-Jean-Baptiste sur 98 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et 26 pieds 6 pouces dans le fond. Ces lots sont destinés, de droit, à l'usage d'une allée de 5 pieds 10 pouces 5 lignes de largeur.
Le lot No. 5, forme l'encoignure des rues St-Jean-Baptiste et des Orangers, et mesurant 25 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue St-Jean-Baptiste, sur 96 pieds entre lignes parallèles de face et de profondeur à la rue des Orangers, et 25 pieds 10 pouces 5 lignes dans le fond. Ce lot est également destiné, de droit à l'usage d'une allée de 6 pieds 10 pouces et 5 lignes de largeur.
Le lot No. 6, mesure 25 pieds de face, à la rue des Orangers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles, et 25 pieds dans le fond.
SEPT LOTS DE TERRE dans le morceau de terre irrégulier borné par les rues Prytannée, Melpomène, Colysée et Promenade de Prytannée.
Le No. 1 mesure 25 pieds 8 pouces de face à la rue Prytannée sur 120 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles et 25 pieds 8 pouces dans le fond.
Les Nos. 2, 3, 4, 5, mesurent chaque 26 pieds 5 pouces de face à la rue Prytannée, sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et 26 pieds 5 pouces dans le fond. Les lots sont destinés, de droit, à l'usage d'une allée de 6 pieds 10 pouces 5 lignes de large.
Le No. 6 forme l'encoignure de la rue Prytannée et de la Promenade et mesure 26 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Prytannée sur 96 pieds de face et de profondeur à la Promenade Prytannée, et 26 pieds 6 pouces 2 lignes dans le fond. Ce lot est également destiné, de droit, à l'usage d'une allée de 6 pieds 10 pouces 5 lignes de largeur.
Le No 7 mesure 24 pieds de face à la Promenade Prytannée sur 133 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et 20 pieds dans le fond.
SEIZE LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Nayades, Melpomène, Prytannée et Terpsichore.
Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Nayades et Melpomène, et mesure 26 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la rue des Nayades, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Melpomène, sur 26 pieds 6 pouces 3 lignes dans le fond. Ce lot est destiné, de droit, à l'usage d'une allée de 7 pieds 10 pouces de large.
Les lots Nos. 2, 3, 4, 5, 6, mesurent chaque 26 pieds 6 pouces de face à la rue des Nayades, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 102 pieds, et sont destinés, de droit, à l'usage d'une allée de 7 pieds 10 pouces 3 lignes de large.
Le lot No. 9, mesure 28 pieds de face sur une profondeur entre lignes parallèles, de 140 pieds 10 pouces 5 lignes, et 28 pieds dans le fond.
Le lot No. 10 mesure 25 pieds de face à la rue Terpsichore sur 133 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et 25 pieds dans le fond.
Les lots Nos. 11, 12, 13, 14 et 15 mesurent chaque 26 pieds 8 pouces de face à la rue Terpsichore, le lot No. 11 formant un terrain d'encoignure, sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et 26 pieds 8 pouces dans le fond. Ces lots sont destinés, de droit, à l'usage d'une allée de 6 pieds 10 pouces 5 lignes de large.
Le lot No. 16 mesure 26 pieds 8 pouces de face dans le fond, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions de la vente—Un dixième comptant; au dix-huit ou 30 jours, et le reste à un, deux, et trois ans de crédit. Le billet de 30 jours doit être endossé à la satisfaction des vendeurs. Ceux à un, deux, et trois ans devront être faits à l'ordre du tireur. Le tout portant hypothèque jusqu'à final paiement.
Les billets qui ne seront pas payés à l'échéance devront porter un intérêt de dix pour cent par an, sans que cette clause puisse autoriser à retarder le paiement de ces billets.
Les acheteurs devront prendre possession de leurs propriétés à leurs propres frais.
Les actes de vente seront passés en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.
24 dec—18.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu sans réserve, pour opérer un partage, le vendredi, 14 de janvier 1842, à midi, à la Bourse Saint Louis, les propriétés et actions ci-dessous décrites, savoir:
Un Lot de Terre situé rue de Chartres, entre les rues Bienville et de Douane, ayant mesure américaine, 19 pieds 11 3-4 pouces de face à la rue de Chartres, sur 77 pieds 11 1-2 pouces de profondeur, ensemble la maison en briques à deux étages au dessus du rez de chaussée, façade en granit, portant le no. 67. La dite propriété est louée à bail expirant le 1er. octobre 1844, à raison de $2,000 par an, payables par douzième.
Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet portant hypothèque en faveur de la Banque de la Louisiane, de la somme de $10,000, déjà exigible, avec privilège de renouveller le dit billet jusqu'au 17 août 1844, en par lui payant, par avance chaque année, un escompte à raison de 9 pour cent l'an, et réduisant la dette conformément aux statuts de la dite Banque, ou bien, à son option, il paiera comptant, la dite somme de $10,000, et fournira pour la balance, ses billets à 6, 12 et 18 mois.
Un Terrain situé rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, ayant mesure américaine, 40 pieds 7 pouces de face à la rue St. Louis, sur 117 pieds 2 pouces de profondeur; le dit terrain se rétrécissant de 7 pieds 8 pouces sur la ligne qui le borne du côté de la rue Royale, après une première profondeur de 66 pieds, et de 2 pieds 8 pouces, après une seconde profondeur de 30 pieds 2 pouces, et le dit terrain conservant 40 pieds 7 pouces de large sur une troisième profondeur de 16 pieds; ensemble les édifices et améliorations y construites, consistant en une maison en briques à deux étages au dessus du rez-de-chaussée, et dans la cour, un magasin de dépôt, cuisine à étage, écurie, remise, &c. Le tout est loué, savoir: Le rez-de-chaussée, divisé en deux magasins est loué à raison de $40 par mois; les étages supérieurs ainsi que les édifices de la cour sont loués à raison de $1600 par an, par bail expirant le 15 octobre prochain, cette belle propriété qui est pourvue de l'eau des water works, est convenablement partagée pour une pension, tant par sa position que par le grand nombre de pièces qui la composent.
Conditions—$12,000 payables comptant, et le reste à un crédit de 6, 12 et 18 mois.
Un Terrain situé rue St. Louis, entre les rues Dauphine et Bourgogne, ayant mesure française, 60 pieds de face à la rue St. Louis, sur 120 pieds de profondeur; ensemble les batisses y construites.
Conditions—Un quart payable comptant, et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois.
Un Lot de Terre formant l'encoignure des rues Royale et du Quartier, ayant mesure française 66 pieds de face à la première, sur 71 pieds 8 pouces de face à la seconde, ensemble les édifices et améliorations y construits. Cette propriété qui est pourvue de l'eau des water works, est louée à bail expirant le 1er. octobre 1842, à raison de $80 par mois.
Conditions—Un quart payable comptant, et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois.
9 lots de terre situés à Alger, Bourg Duverger, rive droite du fleuve, à proximité du ferry de la première municipalité, savoir:
Le No. 1, de l'ilet 56, formant l'encoignure des rues Patterson et Bonis, ayant, mesure française, 120 pieds de face à la rue Patterson, sur toute la profondeur jusqu'à la ligne de la levée, avec les améliorations qui sont dessus et qui consistent en une maison de maître, cuisine, chantier de construction, forge etc.; le tout loué à bail expirant le 30 août 1842, à $45 par mois, payables par trimestres.
Conditions, un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois.
Le lot No. 1, de l'ilet 2, formant l'encoignure des rues Patterson et Bonis, ayant 55 pieds de face à la première, sur 121 pieds 1 pouce de face à la seconde, ensemble les batisses et améliorations y construites.
Conditions; un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois.
Le lot No. 2, du même ilet, attenant au précédent, ayant 73 pieds de face à la rue Patterson, sur 121 pieds 1 pouce de profondeur, ensemble les maisons, cuisines, écuries et remise y construites; le tout loué à $45 par mois.
Conditions; un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois.
Le No. 3, attenant au précédent sur la ligne du fond, ayant 33 pieds de face à la rue Bonis, sur 120 pieds de profondeur, avec les batisses y construites.
Conditions; un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois.
Le No. 4, attenant au précédent, ayant 26 pieds de face à la rue Bonis, sur 80 pieds de profondeur; avec les améliorations qui sont dessus.
Conditions; un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois.
Le lot No 5, attenant au précédent, ayant 22 pieds 11 pouces de face à la rue Bonis, sur 80 pieds de profondeur, avec les améliorations qui sont dessus.
Conditions; un quart comptant la balance à 6, 12 et 18 mois.
Le lot No. 6, formant l'encoignure des rues Bonis et Villeré, ayant 30 pieds de face à la première et 80 pieds de face à la seconde, avec les améliorations qui sont dessus.
Conditions; un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois.
Le No. 7, touchant au précédent sur la ligne du fond, ayant 24 pieds de face à la rue Villeré sur 85 pieds 11 pouces de profondeur.
Conditions; un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois.
Le lot No. 8, attenant au précédent, et ayant les mêmes dimensions et vendu aux mêmes conditions. Le tout mesure américaine.
10 actions de $1000 chacune, payées en plein, au fonds capital de la compagnie d'Assurance d'Orléans.
Conditions; comptant.
Un lot de terre situé rue St. Paul entre les rues Gravier et Perdido, seconde municipalité, ayant 30 pieds de face à la rue St Paul, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, borné à la ligne supérieure, par la propriété de M. Louis Bourgeois, et à la ligne inférieure, parcelle du docteur Rice.
Conditions; un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois.
N. B.—Tous les billets provenant de la vente ci-dessus, devront être tirés et endossés à la satisfaction des vendeurs, et être divisés par coupons, à leur convenance et être garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Tout billet qui ne sera pas payé à échéance, portera intérêt à raison de dix pour cent l'an, mais ce comme clause pénale seulement. Les actes de vente seront passés pardevant M. Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 déc—23, 25, 27, 29 et 31 d 1 jusqu'au 14j

PAR LE MARSHALL.

J. C. De St. Romes vs C. Broggs f. de c. l.
Le même. Le même.
EN vertu de deux ordres de fi. fa. à moi adressés par l'honorable O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 12 de janvier 1842, à midi, à mon magasin de dépôt, Passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti:
Un lot de meuble saisi dans cette affaire.
Conditions comptant.
1 jan Ch. CLAIBORNE, marshall.

N. Soulié vs Louise Ambrose f. de c. l.
EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'honorable O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 13 de janvier 1842, à midi, à mon magasin de dépôt, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St-Louis:
Un lot de meubles saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions comptant.
1 jan Ch CLAIBORNE, marshall.

F. Andry vs. Mlle. Elizabeth Adams.
EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'hon O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique le 13 de janvier 1842, à midi, à mon magasin de dépôt, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St. Louis.
Un lot de meubles saisi dans l'affaire ci- dessus.
Conditions:—comptant.
1 jan CHS. CLAIBORNE, marshal.

Juan Lasso vs. Maria.
EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'hon. A. La Nouvelle juge conseiller de la cour de Cité de la Nlle. Orléans—j'exposerai en vente publique, le 12 de Janvier 1842, à midi, à mon magasin de dépôt, Passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti.
Un lot de meubles saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions:—Comptant.
1 jan CHS. CLAIBORNE, marshal.

LEGION DE LA LOUISIANE.

QUARTIER GENERAL,
Nouvelle-Orléans, 27 déc. 1841.
La Légion de la Louisiane, prendra les armes le Samedi 8 janvier prochain, et se réunira sur la place d'armes, à 10 heures précises du matin, pour célébrer la mémorable journée du 8 janvier 1815.
La Compagnie des Eclaireurs se rendra sur la Place une heure avant la revue pour former la garde et en garder les portes.
Les chefs de corps s'assureront par une vigoureuse inspection de l'état de l'armement et de l'équipement de leurs corps respectifs.
Les officiers supérieurs de la Légion sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent ordre.
Par ordre du brigadier général commandant la Légion de la Louisiane, L. E. FORSTALL,
27 déc Aide de Camp.

JEUNE GARDE A CHEVAL.
La Compagnie montera à cheval, samedi 8 du courant, en grande tenue d'hiver et se réunira sur la place du Cirque, à neuf heures précises du matin, pour une revue d'obligation.
Par ordre du Capitaine.
Le Mal. des Logis fourrier,
4 janv JACQUES LEON.

LANCIERS D'ORLEANS.
Vous êtes prévenus que la compagnie montera à cheval samedi huit du courant, en grande tenue d'hiver, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, à neuf heures précises du matin, pour une revue d'obligation. Vous êtes également prévenus que la compagnie se réunira jeudi six du courant en comité général, au lieu ordinaire de ses séances, pour affaires importantes concernant la compagnie.
Par ordre du Capitaine.
J. DUFAU,
Maréchal-de-logis-chef.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Ordre du service.
Le Bataillon prendra les armes samedi 8 janvier 1842, à neuf heures du matin et se réunira à l'arsenal en grande tenue d'hiver.
Par ordre du major. F. SAUTON,
Adjudant sous-officier remplissant les fonctions d'adjudant major.
29 dec

GARDES D'ORLEANS.
ATTENTION.
Conformément à l'ordre du Brigadier-général, S. S. Relf, vous prendrez les armes le samedi 8 janvier prochain à 9 heures précises du matin, pour la célébration de la mémorable journée du 8 janvier 1815.
Equipement complet, tenue d'hiver.
Rendez-vous ordinaire de la compagnie.
Par ordre du Capitaine J. Durel,
ANT. DUBUC, Sergent-major.
P. S. Le Capitaine espère que les sous officiers seront ponctuels à passer les ordres aux membres de leurs escouades respectives 1 jan.

CAZADORES DE ORLEANS.
La compañia se reunira el Sabado 8 del corriente en el parage que tiene de costumbre, con uniforme de invierno y armamento completo, para celebrar el Aniversario de este dia, conforme á la orden del gefe superior de la Legion.
Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad.
Nueva Orleans 3 Enero de 1842.
Por orden del Capitan.
4 j J. J. RICO, sarg 2o.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO,
ATENCION!!!
La Compañia se reunira el Sabado 8 del corriente á las 9 de la mañana en punto, en el parage acostumbrado, con uniforme de invierno y armamento completo: se recomienda el mayor aseo de armas y uniformes, pues deviendose pasar una revista de inspeccion por el gefe superior de esta Legion, segun previene en su orden á los gefes de las diferentes compañias. Espero que los Volantes quien tengo el honor de mandar no seran los ultimos en llegar á la plaza y daran ejemplo en limpieza y disiplina segun acostumbran.
De orden del capitan,
FRANCISCO SOLER,
3 jan Sargento primero.

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.
La Compagnia prenderà le armi, Sabbato 8 corrente alle ore 8 1/2 precise della matina, per la celebrazione anniversaria di tal festa, in tenuta d'inverno, al solito luogo nel cortile del Sigr. sotto tenente Michel.
Giovedì a sera si terrà pure assemblea generale, alle ore 6 precise nella solita sala d'assemblea in casa del suddetto signor Michel.
Si raccomanda tutta la puntualità.
D'ordine del Capitano. A. FERRARI,
3 jan Sargento Maggiore.

ECLAIREURS D'ORLEANS.
ATTENTION!
LA Compagnie prendra les armes le samedi 8 janvier prochain, elle se rendra au lieu ordinaire du rassemblement à 8 1/2 heures précises du matin, et devra être à 9 heures sur la place d'armes, conformément aux ordres généraux.
La compagnie espère que la plus grande ponctualité de la part des membres qui tiennent à la prospérité de la compagnie.
Par ordre du Capitaine.
20 P A AUBERT, Sergent major.

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NELLE ORLEANS.
Arrangemens d'été pour le jour de la semaine, à partir du 1er. mars prochain.

De Carrollton.			De la Nlle. Orléans.		
Char à cheval à	6	A. M.	Char à cheval à	6	A. M.
Locomotive,	6		Locomotive	7	
"	8		"	8	
"	10	M.	"	10	
"	12		"	12	P. M.
"	2	P. M.	"	2	
"	4		"	4	
"	5		"	5	
"	6		"	6	

Arrangements d'hiver à partir du second lundi d'octobre

Char à cheval à	6	A. M.	Char à cheval à	6	A. M.
Locomotive,	7		Locomotive,	9	
"	9		"	11	
"	11		"	1	P. M.
"	1	P. M.	"	3	
"	3		"	4	
"	4		"	5	
"	5		"	6	

Pendant la saison où les théâtres sont ouverts, un char à cheval partira de Carrollton à 9 1/2 heures P. M. et de la Nelle.-Orléans à 11 heures P. M.
Quand les théâtres ne seront pas ouverts le char partira de la Nouvelle Orléans à 10 1/2 heures P. M.
ARRANGEMENTS POUR LES DIMANCHES.
Indépendamment des arrangements pris pour les jours de la semaine à une heure P. M., un char commencera à partir chaque heure de Carrollton et de la Nouvelle Orléans, de manière qu'il y ait un départ à toutes les heures pendant l'après midi et le soir.
Les personnes qui arriveront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.
A chaque train, un char sera expressement réservé pour les Dames.

LES CHARS DE LAFAYETTE
commenceront à partir du haut de la rue Jackson:—Dans l'été à 6 h. A. M. et dans l'hiver à 6 h. 1/2 a. m. Ils commenceront à partir de l'encoignure de la rue du Canal et Baronne; dans l'été à 6 h. 1/2 A. M. et dans l'hiver à 7 h A. M. après quoi ils partiront toutes les demi heures jusqu'à 9 1/2 heures du soir de Lafayette, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 9 heures, ne partira qu'à 9 1/2. Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars, lorsqu'il s'y trouve des Dames.
Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle Orléans et Carrollton, 20 Oct. 1840.
JOHN HAMPSON,
18 oct Ingénieur en chef N. O. et C. R. R.

COMPAGNIE DU RAIL-ROAD DU GOLFE DU MEXIQUE.
Commençant lundi le 5 juillet 1841
UN train de chars partira du dépôt pour "Ducro's Landing," à l'entrée de la "Terre aux Bœufs" à une distance de 12 milles sur le bord du fleuve, aux heures ci-après indiquées:
JOURS OUVRABLES

Départs.		Retours.	
6 1/2 heures	A. M.	8 heures	A. M.
4 "	P. M.	6 "	P. M.

DIMANCHES

6 1/2 heures	A. M.	8 heures	A. M.
12 "	A. M.	1 "	P. M.
4 "	P. M.	6 "	P. M.

Par ordre de la Direction.
8 sept J. WEATHERBURN SMITH

POELES—Un assortiment général de poêles pour salles de buvette, idem à la Franklin, idem à sept et neuf plaques, poêles avec four et grates de cheminées, de différentes formes.
Aussi—Tuyeaux de poêles, de dimensions assorties, de 4 à 6 pouces. En débarquement et à vendre par
PRIESTLEY & BEIN,
22 oct 19, Nouvelle-Levée.

EN débarquement du navire Chateaubriand et à vendre par les consignées:—306 barriques vin rouge, divers crus, 150 demi barriques vin Haut Barsac, 150 do. de do Haut Sauterne, 450 caisses de blanc, 70 do fruits à l'eau de vie, 50 do absynthe, 10 do maraschino, 120 do liqueurs assorties, 40 do anisette, 5 do conserves, 66 futailles eau de vie, 204 paniers huile d'olive, 3 caisses saucissons de Lyon, 50,000 bouchons, 12,000 do de damejeannes, 584 douzaines chemises. A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
17 dec 56, Vieille Levée

ASSURANCE SUR
LA VIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

LE manque d'une institution d'Assurances sur la vie, et les primes extravagans qui demandent les compagnies d'Europe et du Nord pour assurer la vie d'individus résidant à la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération la clause de sa charte qui l'autorise à contracter des assurances sur la vie, à des prix qui pourront mettre à même chaque personne, jouissant d'un revenu annuel ordinaire, d'assurer à ceux qui dépendent d'elle une ressource en cas de mort.
L'échelle des primes adoptée par la compagnie est aussi conforme qu'il a été possible de le faire à celle des Compagnies de Londres, qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre; il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.
D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres, payée par une personne de 25 ans, assure le paiement de mille piastres à son ayant cause en cas de mort dans l'année; une prime annuelle de cent piastres assure une somme de cinq mille piastres, et ainsi de suite en proportion pour une somme plus forte.
La Compagnie signera des polices pour une période d'une à sept années, dont la prime sera payable par trimestre, par semestre, ou même par année.
Des renseignements plus étendus seront fournis au bureau de la Compagnie, No. 46, rue du Canal, à l'encoignure de la rue Gravier.
Par ordre de la Direction.
1 mars— CH. BRIGGS, secrétaire

MOULIN A MAIS FRANÇAIS PORTATIF DE CENTRE.
CES moulins possèdent des avantages marqués sur tous ceux qui sont employés aujourd'hui. Ils peuvent moudre de 5 à 10 boisseaux de mais de la meilleure qualité par heure; les personnes qui en ont fait usage leur ont donné la préférence sur tous les autres. Ils sont complets et prêts à être mis en opération. Ils peuvent être transportés tout par les bateaux ou wagons dans toute partie de l'Etat. Constamment en mains et à vendre au no. 3, de la Nelle. Levée.
20 mai J. MAGVEIGH.

NOUVEAU ET SPLENDIDE STOCK D'HABILLEMENT CONFECTIONNÉS.
MEAKINGS & KETCHAM, No. 1 rue Bienville, encoignure de la Vieille Levée, reçoivent directement du Nord un grand assortiment d'habits confectionnés à la mode et articles de consommation se composant de: habits de toutes espèces, chemises de toutes descriptions (quelques unes extra fines) malles ou cuir et voyage, ou dou blées en toile, parapluies, etc. Le tout offert à vendre à bas prix pour du comptant ou pour du bon papier de la ville à courte échéance. 1 nov

CHANGE intérieure du pays, blancs gravés pour traites étrangers et du pays, imprimés sur papier à billet de banque, et sur des feuilles de papier à lettres, à vendre par RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
16 nov encoig. Royale et Canal

COURS DE MUSIQUE D'ENSEMBLE VOCALE
Par A. Varney, rue des Remparts, presque vis-à-vis la rue St. Pierre.

LES artistes et les personnes en général qui ont étudié la musique avec soin, savent que le moyen le plus puissant et le plus prompt de parvenir à saisir l'intonation, est de faire de la musique d'ensemble; sous ce rapport, l'exercice vocal est, sans contredit, le meilleur. Dans le but d'être utile à ses élèves et aux amateurs qui désirent acquérir assez d'habitude pour déchiffrer à première vue, M. Varney a l'honneur d'annoncer au public, qu'à partir du mois de janvier prochain, il va ouvrir un cours de musique vocale, qu'il divisera en deux classes.
La 1ère division comprendra l'étude pratique du Solfège, avec tous les exercices nécessaires pour mettre à la portée des élèves qui n'ont aucune notion de la musique, la théorie abstraite et indispensable de cet art.
La 2me division est exclusivement réservée au personnes déjà familiarisées avec le chant, on y étudiera, dans le courant de la semaine, les différentes parties de quelques morceaux de musique religieuse, de finals et de choeurs d'opéras, qu'on exécutera, ensemble, à une réunion générale; deux fois par mois, le dimanche.
L'extrême modicité du prix que M. Varney a fixé lui donne l'espoir d'être encouragé, par un nombreux concours d'amateurs pénétrés de l'utilité de ces exercices.
ORDRE DU COURS.
1ère. division—(Solfège.)
Les lundis et jeudis, de 2 à 3 heures de l'après dîner, pour les jeunes demoiselles.
Les mardis et vendredis de 4 1-2 à 5 1-2 du soir, pour les jeunes garçons
2de. division—(Chant.)
Les mardis et vendredis de 2 à 3 heures de l'après dîner, pour les dames et demoiselles.
Les mercredis et samedis de 5 à 6 heures du soir, pour les jeunes gens.
Le dimanche tous les quinze jours, à midi, musique d'ensemble.
Nota. Le prix est de $3 par mois payables d'avance, le mois commencé se paie en entier. Les personnes qui veulent suivre ce cours, sont invitées à envoyer leur nom, dès à présent, chez M. Varney. 14 dec—16

A LOUER.
Le magasin à l'encoignure des rues du Camp et Natchez, se composant de deux chambres de 32 pieds sur 25, sept chambres à coucher. Cuisine, cabinet de domestiques etc., avec tuyaux de gaz et d'eau.
AUSSI—Le magasin à trois étages sur rue du Camp. Le premier étage à 85 pieds sur 25, et le second et troisième étage 60 pieds sur 25.
Ces batisses sont maintenant en réparations et seront habitables le 1er septembre prochain.
Le magasin de l'encoignure est convenable pour un magasin de marchandises sèches ou tout autre genre de commerce nécessitant de grandes chambres. S'adresser à
1 août LA BANQUE DU GAZ.

MAISON A LOUER—Une résidence très agréable, située rue du Canal, entre Tréme et Marais dans la seconde Municipalité, ayant une galerie sur le devant, une grande cour, écurie et remise. S'adresser à B & A SOULIE, 55, Bienville, au 1er. 3d

A LOUER—Un magasin en briques, à 4 étages situé rue Tchoupitoulas, no. 75 donnant sur la rue Foucher. Un autre à 3 étages, rue de la Nouvelle Levée, no. 28 donnant sur la rue de Commerce. Un autre magasin sis rue Gravier, no. 39. S'adresser à
1er déc PETERS & MILLARD, 34 V Levée.

A LOUER—Une maison pour résidence de famille; sise rue du Canal près celle des Marais. Cette maison est en bois avec galerie devant, écurie et remise. S'adresser à B & A SOULIE,
3 dec 55, rue Bienville, au premier.

MAISONS A LOUER.
UNE maison en briques, située rue d'Espagne, entre Moreau et Casacalvo. Cette maison est très convenable pour une résidence de famille.
Une maison en briques et 4 étages, sise rue de la Vieille Levée, No. 173, entre Hôpital et Quartier. Cette maison est très commode pour tenir une auberge ou tout autre établissement de ce genre.
Une maison en briques et 2 étages sise rue Moreau entre Port et St-Ferdinand, le tout ou une partie seulement si on le désire sera louée garnie.
Une maison en briques et à étages, sise rue Bourbon, entre St Philippe et Dumaine.
Plusieurs maisons en briques, sises rue Claiborne entre Ste Anne et Dumaine.
Une maison sise rue des Français.
Toutes ces maisons sont en bon état, et seront louées à des prix très modérés.
Le haut du magasin sis No 123 rue de Chartres. S'adresser à CORDEVIOLLE & LACROIX,
20 d 123, Chartres

A LOUER. Les magasins sis no 99 rue du Camp, possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
20 d WM GRANT, 28, Douane.

A LOUER—Un beau magasin en briques sis rue Tchoupitoulas, Nos. 71, donnant sur la rue Foucher.
Deux magasins en briques à deux étages sis rue Tchoupitoulas No. 82 et 84, donnant sur la rue de Commerce.
Un magasin à trois étages sis rue de la Nouvelle-Levée No. 30, donnant sur la rue du Commerce.
Deux magasins à trois étages sis rue Gravier Nos 26 et 25.
Un magasin à trois étages sis front Levée près la rue Benjamin.
S'adresser à PETERS & MILLARD,
25 oct 34, Vieille-Levée.

A LOUER—Deux magasins spacieux situés rue Victoire près le Rail Road.
Deux maisons confortables à deux étages, situées rue Condé entre les rues du Quartier et de Chartres.
Une maison située rue Canal, à deux étages, entre Bourbon et Dauphine.
Le bas d'un magasin encoignure Canal Carondelet.
20 déc F. DE LIZARDI & Co

INSTRUMENS DE MUSIQUE &c &c.
LE soussigné prévient le public qu'il vient d'arriver de France avec un grand assortiment d'instrumens de musique, tels que:
Pianofortes, orgues en tous genres, guitarres, violons, altos, basses, contrebasses, accordéons de tous genres, clarinettes et flûtes dans tous les tons et à différentes quantités de clefs, cornets à pistons, cors d'harmonie et de chasse, trompettes d'harmonie et à clefs, ophicléides, serpents, trombones, caisses, grosses caisses, cimballes et chapeaux chinois.
Cordes de Naples de première qualité pour violon et guitarre, et un grand choix de musique nouvelle pour tous les instrumens. Ces instrumens seront vendus à des prix très bas en gros et en détail. T. E. BENOIT,
20 déc rue de Chartres, No. 176, enc. Jefferson

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et en une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étend que sur six dents de devant de la machoire supérieure. Les autres ne peuvent se fixer que par les procédés ordinaires.
Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No. 106, entre St-Louis et Conti, où il est visible tous les jours; consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 5 mai

MAGASIN DE QUINCAILLERIE, ET DE COUTELLERIE, OUTILS DE MECANIQUE ET ATTIRAIL D'HABITATION.
No 46, rue de Chartres, entre les rues Douane et Bienville
LE soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a reçu d'Europe et des villes manufacturières du Nord, un beau stock de marchandises entièrement neuves, concernant les différentes branches de son commerce et que son commerce sera toujours assorti.
Tout en appelant l'attention sur le choix qu'il vient de faire, il assure ses amis et particulièrement les personnes qui lui accordent leur patronage, que tous ses articles sont de qualité supérieure, et qu'il est déterminé à vendre à un prix plus réduit que tout autre des divers marchands de la ville. Ces marchandises consistent principalement en:
FUSILS—Un grand et bel assortiment simples et doubles, carabines et autres articles de ce genre.
FERREMENT DE CONSTRUCTION.—Savoir: Serrures de tout genre, ou complètes de Clarks, vices de James, pentures à gonds, du à pitons, clous forgés et coupés, targettes, verrous.
FERREMENTS DE CABINET.—Une grande quantité.
INSTALLATION DE SONNETTES—Savoir: ressort en fil d'archal, sonnettes et poignées, &c.
OUTILS DE MECANIQUE—Scies à main et à tenons de Spears, ciseaux de Russels, outils, tarrières de Baldwin, vilbrequins et mèches, règles, équerres d'acier, gouges, ciseaux, marteaux, casse-têtes, haches, hermonettes, limes, rapes de cordonniers et de bois.
COUTELLERIE—Consistant en couverts de table à manches d'ivoire et autres, couteaux de poches et canifs, ciseaux, rasoirs des meilleures manufactures de Butcher.
USTENSILES DE CUISINE—De fer, de fer blanc, de fonte, de cuivre, &c &c. généralement tout ce qui est utile.
BROSSES de toutes espèces.
INSTRUMENTS DE JARDINAGE ET D'HABITATION.—Rateaux, pioches, pelles, chaines à traits, de bœufs et de bois, de ou acier pour moulins, scies de travers, coins, marteaux, ainsi que autres, &c &c.
GARDE FEU, CHENETS, PELLES ET PINCETTES GRATES ET POELES, et une grande quantité d'autres articles étrangers et du pays.
6 dec WILLIAM A. RYAN.

GRAND VIN DU CHATEAU HAUT BRION.
LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général que Mr. Eugène Larrieu, seul propriétaire depuis 1836 du Chateau Haut Brion qu'il a acheté de Mr Beyermann, les a nommés ses seuls agents à la Nouvelle-Orléans, pour la vente de son vin. Un premier envoi vient de leur parvenir par le navire Chateaubriand et est offert aux amateurs à des prix très raisonnables
22 d LOREIHE & VALETON, 40 Royale.

REÇU par le navire Union de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
300 paniers anisette superfine de Chauvet; 200 do do surfine, 30 caisses liqueurs assorties superfines, 60 do sardines, 400 caisses cornichons verts au vinaigre, 10 barriques vin vieux St. Julien de 1837, 10 do do Margaux de 1837, 20 do do St. Estèphe de 1835, 4 10 ... mastic à cacheter en bouteilles, en paniers de 1 à 5 liv de couleurs variées, rouge, jaune et vert. A. POUVERIN,
24 dec—20 Encoignure Royale et Dumaine

1000 DAMEJEANNES 5 Gallons.
100 Balles Salsepareille,
25 do Jalap,
15 Tonneaux bois de Campêche.
A vendre par BLANCHARD, EIMER & co.
23 d 24 Bienville.

3000 PIEDS pierres à paver, 100 1/4 barils farine de Sarrazin—150 douzaines chapeaux—50 douzaines chemises, 20 caisses sirop de limon No. 1, 25 do tabac manufacturé, 10 balles peau de chevreuil, 100 do foin à vendre par FOSDICK & BROTHER.
3 jan

CAFE de Rio Janeiro—3120 sacs en débarquement du navire Lehigh et à vendre par
3 jan J ALBERT, 22, St-Louis.

TOILE à voile de coton—50 balles toile de coton en débarquement du navire Moslem et en magasin, un grand assortiment de tous numéros, à vendre par
3 jan J ALBERT, 22 St-Louis.

PLOMB de chasse et en saumons, à vendre par
3 jan HARROD & DARLING,
49 rue de la Commune.

HARICOTS—14 barils de l'Ouest, à vendre par
3 janv HARROD & DARLING,
49. rue de la Commune.

FARINE de Sarrazin, dernièrement reçue et à vendre par HARROD & DARLING,
4 jan 49, rue de la Commune.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de toutes les marques, constamment en mains, à vendre par J M CABALLERO,
3 janv 32, Vieille Levée

SUCRE de la Havane blanc et brun, en magasin, à vendre par J M CABALLERO,
3 jan 32, Vieille Levée.

SAINDOUX—300 barillets actuellement en débarquement du steamer Nautilus, à vendre par
3 jan W C TOMPKINS & Co, 59 Gravier

TRAITES sur Boston, à soixante jours de vue, à vendre par W C TOMPKINS & Co,
3 janv 59, rue Gravier.

CHAMBRE DE COMMERCE—Les membres sont priés d'être exacts à l'assemblée qui aura lieu ce soir, à 6 heures, à l'effet d'élire des officiers pour l'année courante.
3 janv

AMANDES et Blancs de baleine en débarquement du navire Minturn, à vendre par
3 jan N D CHAMBERLIN, 75 Magasins.

CHOCOLAT DOUX—16 caisses de Caracas de la manufacture de Brown, en débarquement et à vendre par
3 janv CANTIN, DARAN & Co, 11 et 15, rue St. Louis.

SUCRE de la Havane—140 caisses blanc et jaune, à vendre à bas prix, par CANTIN, DARAN & Co,
3 jan 11 et 15, rue St. Louis

CIGARES Principes—100,000 garantis Yara importation directe, à vendre par CANTIN, DARAN & Co.
3 jan 11 et 15, rue St. Louis.

EAU DE VIE de Champagne et de Cognac—48 1/2 pipes et 1/4 de barriques, Maglory, Dussaut et autres marques. Eau de vie de Champagne, 70 1/2 1/4 et 1/8 pipes, J. J. Dupuy, A. Dussaut, James Violett & Co. et autres marques, à vendre par CANTIN, DARAN & Co.
3 jan 11 et 15, rue St. Louis.

CUIVRE pour chaudronniers—8 caisses de feuilles de 30 livres chaque, 450 feuilles dimensions assorties, actuellement en débarquement de la barque Natchez de Boston, à vendre par WALTON & COCKAYNE,
1 janv. 28 et 29, Nouvelle Levée

MAIS—166 sacs en débarquement du steamer Trident, à vendre par WALTON & COCKAYNE,
1 janv 28 et 29, Nouvelle Levée

PELLETERIE—60 balles peaux de chevreuil, à vendre par WALTON & COCKAYNE,
1 janv 28, et 29, Nouvelle Levée

A LA VILLE DE PARIS.
MAGASIN DE CONFIANCE,
Encoignure Royale et Orléans, maison de Mr Vignié.
BARBAUD, a l'honneur d'annoncer au public qu'il fera l'ouverture de ses salons de barbe et de coiffure dimanche prochain, 20 du courant et qu'il n'a rien négligé pour la propreté et la commodité des personnes. Il vient de recevoir par les derniers arrivages un grand choix de parfumerie à vendre en gros et une eau pour teindre; cheveux, favoris et moustaches à la minute et garantie que cette eau ne nuit en rien à la peau et à la vue des personnes qui en feront usage.